

Arrêté 2022-194

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-2, L. 613-1, L. 613-4 et D. 613-1 et s.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 23 mai 2019 accréditant l'université Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2019 accréditant l'université Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux pour une année supplémentaire ;

Vu les arrêtés régissant les diplômes suivants :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au grade de master

- Arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu les règlements généraux de scolarité Licence et Master et leurs annexes, approuvés en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 avril 2021

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie ».

Vu l'arrêté portant composition des jurys de semestres et de diplômes BUT et DUT

Vu le renouvellement complet du conseil de l'IUT en date du 12 mai 2022

Arrêté

Article 1 : Composition des Jurys de semestre et de diplôme

Les Jurys compétents pour contrôler les aptitudes et apprécier l'acquisition des connaissances, dans les diplômes nationaux délivrés sous le sceau de l'Université, sont composés pour l'année 2021-2022 suivant les tableaux ci-joints en annexe au présent arrêté et concerne les formations suivantes :

IUT :

- **BUT Gestion des entreprises et des Administrations, BUT Management Logistique et Transport, BUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation, BUT Statistiques et Informatique Décisionnelle, BUT Hygiène Sécurité Environnement**
- **DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, DUT Gestion Logistique et Transport, DUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation, DUT Statistiques et Informatique Décisionnelle, DUT Hygiène Sécurité Environnement**

Article 2 : L'arrêté 2021-286 susvisé est modifié uniquement en ce qui concerne semestre 2

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le

13/07/2022

La Présidente,
Nathalie DOMPNIER



Intitulé de la formation : BUT Gestion des entreprises et des Administrations, BUT Management Logistique et Transport, BUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation, BUT Statistiques et Informatique Décisionnelle, BUT Hygiène Sécurité Environnement

	SESSION 1
	SEMESTRE 2
Président.e	Yacine OUZROUT
Les chef.fe.s de département	Elise BODET Yao EBY Jannik LAVAL Alexis RASSEL Sylvain TOUCHARD
Enseignant.es-chercheur.es et enseignant.es représentant les départements de l'IUT	Catherine BATISSE Mohand BENTAHA Fabienne ICHE Herbé GOLDFARB Azzedine MANSEUR Nejib MOALLA Stéphanie TRALONGO
Professionnels en relation étroite avec les spécialités concernées par les diplômes.	Céline DAVENEL Stéphane DIEZ Abdahim ELBAZ Vinay KASEMRATH Frédéric PIETRIGA Florent RELIER
Suppléant.e Président.e	Nathalie AUVERGNON

	PAS DE SESSION 2
	SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5
Président.e	
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es	
Au moins 2 personnalités qualifiées	
Suppléant.e Président.e*	

* Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.

Intitulé de la formation : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, DUT Gestion Logistique et Transport, DUT Qualité Logistique Industrielle et Organisation, DUT Statistiques et Informatique Décisionnelle, DUT Hygiène Sécurité Environnement

SESSION 1	
SEMESTRE PAIR : S4 et JURY D'ANNÉE	
Président.e	Yacine OUZROUT
Les chef.fe.s de département	Elise BODET Yao EBY Jannik LAVAL Alexis RASSEL Sylvain TOUCHARD
Enseignant.es-chercheur.es, enseignant.es et chargé.es d'enseignements élu.e.s au conseil de l'IUT	Catherine BATISSE Mohand BENTAHA Fabienne ICHE Herbé GOLDFARB Azzedine MANSEUR Nejib MOALLA Stéphanie TRALONGO
Professionnel.les en relation étroite avec les spécialités concernées par les diplômes.	Didier CABANE Stéphane DIEZ Abdahim ELBAZ Vinay KASEMRATH Frédéric PIETRIGA Florent RELIER
Suppléant.e Président.e	Nathalie AUVERGNON

PAS DE SESSION 2	
SEMESTRE IMPAIR : S1/S3/S5	
Président.e	
Au moins 2 enseignant.es-chercheur.es	
Au moins 2 personnalités qualifiées	
Suppléant.e Président.e*	

* Le/la suppléant.e du/de la Président.e ne participera au jury qu'en cas d'absence du/de la Président.e.